

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

11 Décembre 2020

OBJET : Décision modificative n°2 pour l'exercice 2020.

L'an deux mille vingt et le Vendredi onze Décembre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est rassemblé en session ordinaire EN VISIOCONFÉRENCE, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,
Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN,
Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD,
Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA,
Jacky GERARD, Roland GIBERTI, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN,
Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY,
Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Henri PONS,
Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX,
Didier REAULT, Maurice REY, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA,
Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI,
Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Jean-Pierre BOUVET donne procuration à Brigitte DEVESA,
Jean-Marc PERRIN donne procuration à Bruno GENZANA

ÉTAIT ABSENT :

Denis ROSSI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 Décembre 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Décision modificative n°2 pour l'exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 11 Décembre 2020 EN VISIOCONFÉRENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter la présente décision modificative n°2 et ses annexes au titre du budget général telles que diffusées,
- de procéder à la diminution de l'emprunt d'équilibre figurant au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » à hauteur de 1 974 €
- d'approuver les écritures comptables d'étalement des dépenses liées à la crise sanitaire, conformément à la circulaire NOR : TERB2020217C du 24 août 2020 et à l'état récapitulatif des dépenses ci-annexé validé par le comptable public,
- de procéder à la comptabilisation de 2 202 nouvelles parts sociales, valorisées à 20 €/l'unité, attribuées par la caisse d'épargne CEPAC au bénéfice du Département des Bouches-du-Rhône détenteur de titres dans quatre sociétés locales d'épargne, soit 44 040 €
- d'autoriser la reprise d'un montant de 1 974 € au titre de la provision pour risques et charges constituée pour le reste à verser par la société Nature Bois et Emballages,

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général.

À l'unanimité

Abstention du groupe des élus "Socialiste et écologiste"
Abstention du groupe des élus "Communistes et partenaires"
Abstention de Madame NARDUCCI.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées